



Mon employeur ne veu pas me reprendre

Par **bouche**, le **25/10/2011** à **09:20**

Bonjour,

je travail au srevice espace vert de la mairie de maurepas 78 je suis titulaire depuis 1997 j ai posé un congé sans solde de 12 mois qui a etait accepté du 1 juillet 2007 au 1 juillet 2008 hors j ai ecrit en recomendé avec a.r 2 mois avant pour réintégrer il n on pas voulus et mon placé d après leur docunments que j ai recus en disponibilité pour faute de poste vacant je recoit une feuille de paye de leur par il me verse 990e par moi alors que mon salaire etait de 1390e je les relance sans cece pour une reintegration ou une mutation je n ai pas de reponse j ai eu de mon coté des entretiens dans d autre communes mais suite à ma situation ca n aboutie pas je ne veu pas demicioner et perdre mon ancienté et mon statue ca fait bientot 3 ans que ca dure à savoir que je n ai commis duran ma carriere aucune faute de quoi que ce soit mes evaluation sont très bonne je ne comprend pas je souhaite à ce jour les attaquer il mon mis en situation finaciere compliqué et mon morale est au plus bas quel est mon recour et comment faire merci à vous de m aider

Par **amajuris**, le **25/10/2011** à **10:26**

bjr,

qu'indiquait l'accord écrit en vous et la commune concernant la reprise du travail après ce congé sans solde.

en principe à l'issue d'un congé sans solde pris avec l'accord de son employeur, le salarié retrouve son emploi précédent ou un emploi similaire.

le contrat de travail est simplement suspendu pendant le congé sans solde.

à mon avis il manque des éléments dans votre message.

cdt